http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=341



- Catégories - Stagiaires -



Date de mise en ligne : mardi 7 octobre 2025

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNFOLC Dijon Page 1/2

Reclassement des stagiaires

Si vous avez travaillé avant votre succès au concours, cela peut être pris en compte dans l'ancienneté de départ en tant qu'enseignant.

Même si le reclassement ne permet pas d'atteindre le 2ème échelon, la promotion peut se faire plus rapidement et cela pourra favoriser de futures opérations de carrière. Consulter <u>le dossier complet</u>.

Parlez-en aux stagiaires de votre établissement et envoyez-les nous si besoin.

En cas de désaccord vous pouvez contester votre reclassement, vous disposez de 2 mois pour effectuer un recours. Contactez FO et consultez le dossier plus détaillé pour connaître les conditions de ce reclassement.

Copyright © SNFOLC Dijon Page 2/2